



KPMG S.A.
25 rue Hubert Curien
PA Romanet
CS 63814
87038 Limoges Cedex 1

Association Office International de l'Eau

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023
Association Office International de l'Eau
22 rue de Madrid - 75008 PARIS

Ce rapport contient 25 pages.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
25 rue Hubert Curien
PA Romanet
CS 63814
87038 Limoges Cedex 1

Association Office International de l'Eau

22 rue de Madrid - 75008 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de l'association Office International de l'Eau,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Office International de l'Eau relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Limoges, le 26 juin 2024

KPMG S.A.

Elisabeth Leflaive
Associée



Comptes Annuels

2023

Secrétariat Général

15 rue Edouard Chamberland – 87100 Limoges – France

Tél : +33 (0) 5 55 11 47 70 – Fax : +33 (0) 5 55 11 47 01 – Courriel : secretariat.general@oieau.fr – Web : www.oieau.org

Association reconnue d'utilité publique – N° SIREN 314 901 729 – Code APE : 8559A – N° TVA : FR 83 314 901 729

OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU - BILAN ACTIF AU 31/12/2023

ACTIF	Exercice N (selon ANC 2018-06)			Exercice N-1 (selon ANC 2018-06)
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement			-	-
Frais de recherche et de développement	29 898	29 898	-	-
Donations temporaires d'usufruit			-	-
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	265 670	168 319	97 351	54 770
Immobilisations incorporelles en cours			-	-
Avances et acomptes			-	-
Immobilisations corporelles				
Terrains	483 591	65 472	418 120	424 802
Constructions	7 586 390	5 451 546	2 134 844	2 257 952
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 909 372	3 088 209	821 163	869 583
Autres immobilisations corporelles	842 036	595 947	246 090	171 714
Immobilisations corporelles en cours	37 219		37 219	25 358
Avances et acomptes			-	-
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées			-	-
Autres titres immobilisés			-	-
Prêts	135 052		135 052	113 072
Autres	104 228		104 228	60 946
Total I	13 393 456	9 399 390	3 994 066	3 978 196
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	7 896 440		7 896 440	5 260 332
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	3 165 510	69 427	3 096 083	2 873 001
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>			-	-
Autres	728 961		728 961	1 468 482
Valeurs mobilières de placement	2 580 841		2 580 841	563 081
Instruments de trésorerie			-	-
Disponibilités	7 808 694		7 808 694	7 037 446
Charges constatées d'avance	248 666		248 666	159 287
Total II	22 429 111	69 427	22 359 685	17 361 630
Frais d'émission des emprunts (III)	-	-	-	-
Primes de remboursement des emprunts (IV)	-	-	-	-
Ecarts de conversion Actif (V)	-	-	-	-
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	35 822 567	9 468 817	26 353 750	21 339 824

OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU - BILAN PASSIF AU 31/12/2023

PASSIF	Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon ANC 2018-06)
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise		
dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables...		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	2 048 690	2 048 690
Ecart de réévaluation (sur biens sans droit de reprise)		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires	173 448	176 021
Autres fonds associatifs (partie 1/2)		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Apports		
Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecart de réévaluation (sur biens avec droit de reprise)		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	14 708	14 708
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	563 013	563 013
Report à nouveau	2 796 043	2 202 060
Excédent ou déficit de l'exercice	409 541	593 983
Situation nette (sous total)	6 005 443	5 598 475
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Autres fonds associatifs (partie 2/2)		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	899 692	811 828
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires - (Commodat)		
Total I	6 905 135	6 410 302
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II	-	-
PROVISIONS		
Provisions pour risques	533 915	532 256
Provisions pour charges	689 948	675 485
Total III	1 223 863	1 207 741
Fonds dédiés		
- sur subventions de fonctionnement		
- sur autres ressources		
Total III bis	-	-

DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	969 122	1 336 185
Emprunts et dettes financières diverses	12 841	43 115
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	957 070	781 437
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	4 340 470	3 914 858
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	11 422 317	6 701 836
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	522 932	944 350
Total IV	18 224 752	13 721 781
Ecart de conversion Passif (V)	-	-
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	26 353 750	21 339 824

OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU - COMPTE DE RESULTAT exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon ANC 2018-06)
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	88 100	62 400
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	109 833	80 046
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	14 438 976	13 190 671
dont parrainages		
Production immobilisée	-	-
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Subventions	1 796 667	1 813 263
Produits liés à des financements réglementaires		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	114 150	269 522
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		
Cotisations		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs et donations		
Contributions financières reçues		
Versement des fondateurs		
Quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat		
Autres produits	221 008	
Total I	16 768 734	15 415 902
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises ou de matières premières	672 853	443 689
Variation de stock	(21 372)	(37 340)
Autres achats et charges externes	4 915 646	4 481 997
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	431 662	472 695
Salaires et traitements	6 930 472	6 517 684
Charges sociales	2 778 200	2 561 190
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	450 281	428 232
Dotations aux provisions sur actif circulant	68 533	30 441
Dotations aux provisions	14 463	29 988
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		
Aides financières		
Autres charges	4 237	1 028
Total II	16 244 974	14 929 604
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	523 760	486 298
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	40 317	5 705
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	-	-
Différences positives de change	104	4 126
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	68 499	1 565
Total III	108 920	11 396
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	19 086	26 532
Différences négatives de change	9 526	1 681
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	28 612	28 213
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	80 308	(16 817)

3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	604 068	469 481
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	3 533	61 885
Sur opérations en capital	89 125	92 091
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	202 500	365 815
Total V	295 158	519 791
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	11 433	12 226
Sur opérations en capital	3 704	445
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	250 234	374 181
Total VI	265 371	386 852
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	29 787	132 939
Participation des salariés aux résultats (VII)	54 476	
Impôts sur les bénéfices (VIII)	169 838	8 438
Total des produits (I + III + V)	17 172 812	15 947 089
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	16 763 271	15 353 107
SOLDE INTERMEDIAIRE		
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
EXCEDENT OU DEFICIT	409 541	593 982
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	2 500	40 000
Bénévolat		
TOTAL	2 500	40 000
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature	2 500	40 000
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
TOTAL	2 500	40 000

Association

Office International de l'Eau

Annexe aux comptes annuels de
l'exercice clos le
31 décembre 2023

Cette Annexe contient 15 pages

Secrétariat Général

15 rue Edouard Chamberland – 87100 Limoges – France

Tél : +33 (0) 5 55 11 47 70 – Fax : +33 (0) 5 55 11 47 01 – Courriel : secretariat.general@OIEAU.fr – Web : www.OIEAU.org

Association reconnue d'utilité publique – N° SIREN 314 901 729 – Code APE : 8559A – N° TVA : FR 83 314 901 729

Table des matières

1	INFORMATIONS CONCERNANT L'ASSOCIATION : OBJET SOCIAL, PERIMETRE DES ACTIVITES ET MOYENS MIS EN ŒUVRE	1
2	FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE	2
2.1	Événements principaux de l'exercice	2
2.2	Principes, règles et méthodes comptables	2
2.2.1	Présentation des comptes	2
2.2.2	Méthode générale	2
2.2.3	Changements des méthodes comptables et impacts sur les comptes annuels	3
2.3	Évènements post clôture	3
3	INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN	4
3.1	Actif	4
3.1.1	Méthode d'amortissement	4
3.1.2	Evaluation des stocks	4
3.1.3	Evaluation des Encours	4
3.1.4	Valeurs mobilières de placement	5
3.1.5	Charges constatées d'avance	5
3.1.6	Trésorerie	5
3.2	Passif	6
3.2.1	Fonds associatifs	6
3.2.2	Provisions pour risques et charges	6
3.2.3	Fonds dédiés	6
3.2.4	Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires	7
3.2.5	Provision pour médailles du travail	7
3.2.6	Produits constatés d'avance	7
3.3	Autres Informations	8
3.3.1	Variation des immobilisations	8
3.3.2	Répartition des créances et des dettes	9
3.3.3	Tableau de variation des autres provisions	9
4	INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	10
4.1	Ventilation des produits d'exploitation	10
4.2	Ventilation de l'effectif moyen	10
4.3	Contributions volontaires en nature (bénévolat, mise à disposition...)	10
4.4	Impôt sur les bénéfiques	11
5	AUTRES INFORMATIONS	12
5.1	Informations relatives à la rémunération des dirigeants	12
5.2	Honoraires du Commissaire aux Comptes	12
5.3	Emprunts auprès des organismes bancaires	12
5.4	Engagements hors bilan	13
5.4.1	Crédit-bail	13
5.4.2	Bail Emphytéotique	13
5.4.3	Caution, aval et garanties diverses	13

1 INFORMATIONS CONCERNANT L'ASSOCIATION : OBJET SOCIAL, PERIMETRE DES ACTIVITES ET MOYENS MIS EN ŒUVRE

L'Office International de l'Eau (OiEau) est une association Loi 1901, créée et reconnue d'utilité publique par décret en date du 13 septembre 1991 (publié au JO du 19 septembre 1991), a pour but, dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques, de la biodiversité, de l'environnement, de l'économie circulaire et des activités connexes :

- de faciliter les échanges entre les différents décideurs, concepteurs, gestionnaires, exploitants, industriels, équipementiers, formateurs, chercheurs, utilisateurs concernés, afin de mieux confronter leurs problèmes, de coordonner leurs actions et de diffuser leurs informations ;
- de réunir les compétences et développer les partenariats entre organismes publics et privés, français ou étrangers, et de conduire des projets et programmes d'intérêt commun et collectif, afin de mieux répondre aux demandes et aux besoins faisant appel à des savoir-faire multiples et de plus en plus complexes.

Dans une logique de capitalisation et d'échange des savoirs, l'OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU contribue au rayonnement des approches et des savoir-faire français à travers six missions prioritaires, lui permettant de réaliser son objet :

1. diffuser une information adaptée aux besoins de ses différents partenaires,
2. réunir, analyser et rendre facilement disponible la documentation scientifique, technique, économique et institutionnelle, assurer une veille technologique permettant d'actualiser en permanence et en temps réel les connaissances, rendre mieux disponible l'information réglementaire et normative, notamment européenne,
3. contribuer à la formation dans les différents métiers concernés et faciliter leur adaptation permanente, d'une part aux nouveaux emplois, fonctions et qualifications induits par le progrès technique et, d'autre part, à la variété des contextes locaux, régionaux ou nationaux, y compris en matière d'information et de formation des élus.
4. permettre l'expression des priorités de la communauté professionnelle et des usagers sur les thèmes d'études et de recherche, participer à l'animation des programmes d'études de portée générale lancés par les pouvoirs publics, valoriser les connaissances et diffuser les résultats auprès des utilisateurs intéressés, réaliser accessoirement des études et expérimentations appliquées, en complémentarité et cohérence, avec les établissements spécialisés de recherche et d'enseignement,
5. collaborer aux programmes pour la gestion et la synthèse des données, initiés notamment par les pouvoirs publics français et européens. Cette contribution comprend notamment l'animation du secrétariat technique du Service d'Administration Nationale des Données et Référentiels sur l'Eau (SANDRE),
6. développer des capacités d'expertise, d'évaluation et d'appui technique et institutionnel dans ces domaines pour favoriser la création de compétences locales ou régionales dans les pays intéressés.

L'association dispose de 5 établissements en France :



2 FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

2.1 Evènements principaux de l'exercice

Néant.

2.2 Principes, règles et méthodes comptables

2.2.1 *Présentation des comptes*

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

2.2.2 *Méthode générale*

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Le Règlement ANC n°2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC n°2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan Comptable Général.

2.2.3 Changements des méthodes comptables et impacts sur les comptes annuels

Néant.

2.3 Evènements post clôture

Néant.

3 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1 Actif

3.1.1 Méthode d'amortissement

De façon générale, les méthodes d'amortissement en place à l'OiEau sont les suivantes :

TYPE D'IMMO	DUREE
Logiciels	1 à 3 ans
AAI Terrains	10 ans
Constructions	30 à 50 ans
AAI Constructions	10 à 30 ans
Plates-formes pédagogiques	6 à 10 ans
Matériel et outillage	5 à 7 ans
Matériel de transport	5 ans
Mobilier, Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans

La comptabilisation et les amortissements des actifs tiennent compte de la réforme des actifs définie par les règlements CRC de 2004.

3.1.2 Evaluation des stocks

Les stocks suivants :

- petits matériels de laboratoire
- cahiers techniques
- fournitures pédagogiques
- mallettes

sont évalués selon la méthode du dernier coût d'achat. Ce dernier est composé du coût d'acquisition, des frais éventuels de transport, et des frais de conception et d'impression.

3.1.3 Evaluation des Encours

Les Encours de production, qui s'élèvent à **7 679,00 k€**, représentent les états d'avancement sur les études et projets pluriannuels.

Ils sont évalués au temps passé estimé ainsi qu'au regard des dépenses engagées au 31/12/2023.

Parallèlement, une provision pour risques est constatée lorsqu'un risque de « non-acceptation totale » du rapport final (et donc un risque de non-encaissement du solde

final) est avéré ; et lorsqu'une « trésorerie négative » sur le projet à la date de clôture de l'exercice est observée.

3.1.4 Valeurs mobilières de placement

Les placements financiers sont effectués via un livret type associatif ou sur des comptes à terme. En fin d'exercice, la totalité de ces comptes à terme s'élève à **2 581,00 k€** dont **581,00 k€** correspondent à une partie d'un PGE non encore utilisée.

3.1.5 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à **249,00 k€** et ne correspondent qu'à des charges d'exploitation.

3.1.6 Trésorerie

En 2023, la trésorerie globale n'a jamais été négative. Elle comprend cependant, une quote-part d'acomptes, perçus sur conventions non dénouées, que nous devons reverser à nos partenaires.

3.2 Passif

3.2.1 Fonds associatifs

Réserve pour projet associatif

L'OiEau ne dispose d'aucune réserve pour projet associatif.

3.2.2 Provisions pour risques et charges

Tableau des provisions pour risques et charges :

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Provision à la fin de l'exercice
Provisions pour risques	532 K€	250 K€	248 K€	534 K€
Provisions pour charges (PIDR)	676 K€	14 K€	0 K€	690 K€
TOTAL	1 208 K€	264 K€	248 K€	1 224 K€

3.2.3 Fonds dédiés

Libellé	Montant des fonds affectés au projet (2)	Fonds à dégager au début de l'exercice (19) A	Utilisation en cours d'exercice => (7894) B	Utilisation en cours d'exercice => Remboursement	Méthode prospective	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectée (6894) C	Fonds restant à engager en fin d'exercice (19) D=A-B+C	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses au cours des deux derniers exercices D=A-B+C
Subvention d'exploitation								
Contribution financière d'autres organismes				NEANT				
Ressources liées à la générosité du public								
TOTAL								

3.2.4 Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires

La provision constituée en 2003 et enregistrée dans les comptes annuels a été mise à jour en prenant en compte un coefficient d'actualisation intégrant l'inflation et les augmentations de rémunération prévisionnelles.

<i>Engagements retraite (montant en €)</i>	<i>Provisionné</i>	<i>Non provisionné</i>	<i>Total</i>
<i>I. D. R.</i>	690 K€	NEANT	690 K€

Description des méthodes actuarielles et principales hypothèses économiques retenues :

L'engagement de retraite est calculé selon la méthode PBO. Le taux d'actualisation ressort à **3.10 %**.

3.2.5 Provision pour médailles du travail

Il n'y a pas d'attribution de médailles du travail au sein de l'OiEau.

3.2.6 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'élèvent à **523,00 k€** et ne correspondent qu'à des produits d'exploitation.

3.3 Autres Informations

3.3.1 Variation des immobilisations

IMMOBILISATIONS (en k€)	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	Diminution par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	Montant à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	30,00			30,00
Autres postes d'immobilisations incorporelles	207,00	74,00	15,00	266,00
Terrains	484,00			484,00
Constructions sur sol propre	2 688,00	3,00		2 692,00
Constructions sur sol d'autrui	3 522,00	109,00	37,00	3 594,00
Install. Gén., agencements et aménagements des constructions	1 301,00			1 301,00
Installations techniques, matériel et outillage industriel	3 819,00	91,00		3 909,00
Install. Gén., agencements, aménagements divers	4,00	8,00		12,00
Matériel de Transport	43,00			43,00
Matériel de bureau et mobilier informatique	719,00	118,00	49,00	788,00
Immob. corporelles en cours	25,00	35,00	23,00	37,00
Prêts autres immobilisations fi.	174,00	82,00	17,00	239,00
TOTAL	13 016,00	519,00	141,00	13 394,00

AMORTISSEMENTS (en k€)	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	30,00			30,00
Autres postes d'immobilisations incorporelles	153,00	31,00	15,00	168,00
Terrains	59,00	7,00		65,00
Constructions sur sol propre	2 214,00	39,00		2 253,00
Constructions sur sol d'autrui	2 058,00	135,00	26,00	2 166,00
Install. Gén., agencements et aménagements des constructions	980,00	51,00		1 031,00
Installations techniques, matériel et outillage industriel	2 949,00	139,00		3 088,00
Inst. Gén. Agen. Amé divers	1,00	1,00		2,00
Matériel de Transport	29,00	3,00		32,00
Matériel de bureau et mobilier informatique	563,00	45,00	46,00	562,00
TOTAL	9 036,00	450,00	88,00	9 399,00

3.3.2 Répartition des créances et des dettes

CREANCES (en k€)	Montants Bruts	Echéances à un an au plus	Echéances à plus d'un an
Prêts	135,00		135,00
Autres immobilisations financière	104,00		104,00
Créances clients et comptes rattachés	3 165,00	3 165,00	
Personnel	1,00	1,00	
Etat et collectivités	594,00	594,00	
Autres créances	135,00	135,00	
Charges constatées d'avance	249,00	249,00	
TOTAL	4 382,00	4 143,00	239,00

DETTES	Montants Bruts	Echéances à un an au plus	Echéances > 1 an et < 5 ans	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	969,00	252,00	573,00	143,00
Emprunts et dettes financières divers	13,00		13,00	
Fournisseurs et comptes rattachés	957,00	957,00		
Personnel et comptes rattachés	1 863,00	1 863,00		
Organismes sociaux	876,00	876,00		
Etat et collectivités	1 601,00	1 601,00		
Autres dettes	11 422,00	11 422,00		
Produits constatés d'avance	523,00	523,00		
TOTAL	18 225,00	17 495,00	586,00	143,00

3.3.3 Tableau de variation des autres provisions

Nature des provisions (en k€)	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATION : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provision pour dépréciation des immobilisations financières				
Provision pour dépréciation sur comptes clients	54,00	68,00	53,00	69,00
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL	54,00	68,00	53,00	69,00

4 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 Ventilation des produits d'exploitation

Tableau de répartition des produits d'exploitation		(en k€)
Cotisations		88,00
Ventes de Biens		110,00
Prestations de Services		14 439,00
Production Immobilisée		0,00
Subventions		1 797,00
Reprise sur Amortissements et Provisions		114,00
Autres Produits		221,00
Total		16 769,00

4.2 Ventilation de l'effectif moyen

ETP / Catégories	Personnel salarié	Personnel détaché	Personnel mis à disposition	TOTAL
CDI	131,00			131,00
CDD	9,00			9,00
Fonctionnaires		2,00		2,00
TOTAL	140,00	2,00	0,00	142,00

Nombre de salarié / Catégories	Personnel salarié	Personnel détaché	Personnel mis à disposition	TOTAL
CDI	140,00			140,00
CDD	12,00			12,00
Fonctionnaires		2,00	0,00	2,00
TOTAL	152,00	2,00	0,00	154,00

4.3 Contributions volontaires en nature (bénévolat, mise à disposition...)

L'Office International de l'Eau n'a bénéficié d'aucune contribution en nature significative sur l'exercice 2023.

Le Président de l'OiEau et les Administrateurs sont bénévoles.

4.4 Impôt sur les bénéfices

Le résultat fiscal du GEIE SEMIDE est intégré fiscalement pour la quote-part détenue par l'OiEau. Pour l'exercice 2023, le résultat fiscal du SEMIDE étant nul, aucun retraitement n'a été effectué.

5 AUTRES INFORMATIONS

5.1 Informations relatives à la rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006, les associations dont le budget annuel est supérieur à 150,00 k€ et recevant une ou plusieurs subventions de l'État ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50,00 k€ doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants ainsi que leurs avantages en nature.

Le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants salariés sous contrat de travail s'est élevé à **260,00 k€** en 2023.

5.2 Honoraires du Commissaire aux Comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes se sont élevés à 59 k€ HT pour l'exercice, au titre de la mission de contrôle légal des comptes.

5.3 Emprunts auprès des organismes bancaires

Bien Financé	Banque et Montant Emprunté	Date Taux et Durée	Garantie
Nouveaux Bâtiments à Limoges	Banque Tarneaud 600,00 k€	2018 1,25 % sur 180 mois	nantissement compte sur livret à hauteur de 300 k€
Aménagements et Matériels pour les nouveaux bâtiments de Limoges	Banque Tarneaud 250,00 k€	2018 0,68 % sur 84 mois	néant
PGE (crise sanitaire)	Banque Tarneaud (80%) et Crédit Mutuel (20%) 1 000,00 k€	Novembre 2020 60 mois	néant

Au 31 décembre 2023, le capital global restant dû (CRD) s'élève à **966,00 k€** et sa ventilation est la suivante :

< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
250,00 k€	573,00 k€	143,00 k€	966,00 k€

5.4 Engagements hors bilan

5.4.1 *Crédit-bail*

Au 31 décembre 2023, les loyers restant à payer au titre des contrats de crédit-bail, s'élèvent à **147,00 k€**. Leur ventilation est la suivante :

Inférieur à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans	TOTAL
61 k€	86 k€	0 k€	147,00 k€

5.4.2 *Bail Emphytéotique*

L'Office International de l'Eau a conclu deux baux emphytéotiques avec la Ville de Limoges. Ils portent sur les bâtiments situés au n°15 et au n°22 de la rue Edouard Chamberland à Limoges. Ils prendront fin en 2056 et 2058.

5.4.3 *Caution, aval et garanties diverses*

Dans le cadre de projets internationaux, l'Office International de l'Eau a souscrit une caution de restitution d'avance d'un montant de **31,00 k€** auprès de la Banque Tarneaud – SG (Projet Bénin).